



Commune de Cottens
Conseil Général

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015

Monsieur Vincent Crottaz, Président, ouvre la séance à 20 heures 05, en remerciant chacun de sa présence à la deuxième séance de l'année 2015.

Il souhaite la bienvenue à Madame Jasmine Plüss, spectatrice qui est intéressée à intégrer le Conseil.

Admissions – Démissions - Assermentations

Il n'y a pas d'admission ni de démission.

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Membres présents 37, membres excusés : 15, membres absents : 0

Le quorum est atteint.

Sont excusés : Mmes Natalie Bino, Myriam Dakkus, Sylvie Jaquet, Céline RoCHAT, Monique Zangger

MM. Luca Bino, Valentin Blaser, Fernand Bocellari, Julien Bugnon, François Chevalley, Sylvain Delay, Eric Jaquet, Fritz Krall, Noureddine Marouani, Jean-Claude Pittet

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 est approuvé à main levée et à l'unanimité, avec la modification demandée par Monsieur Stéphane Barbey – ajouter la date de l'arrivée à Cottens du Tour du Pays de Vaud qui est le vendredi 26 mai 2017, cette course cycliste compte pour la Coupe des Nations. Remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Communications de la Municipalité

Madame Mandy Wagner Laurent informe que :

- De nouvelles directives pour la déchetterie parviendront prochainement. Un grand merci à Monsieur Pierre Pittet qui remplace l'employé communal malade.
- Pour l'école, une surveillance de la sortie des cours est mise en place.

- Le désir est de mettre en place un groupe d'animation du village. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Madame Mandy Wagner Laurent.

Monsieur Jean-François Tardy informe que :

- La courbe de la source du Morand est affichée sur les portes.
- La fouille devant la laiterie a fait découvrir une fuite d'eau dans la conduite qui alimente la fontaine et les toilettes publics.

Monsieur François Delay informe que :

- Monsieur Joao Borgues, notre employé communal, se fera opérer le 16 novembre prochain. Merci à Monsieur Pierre Pittet qui assure l'intérim.
- Les petits comptes sont agendés au 19 décembre 2015.
- Lors du prochain conseil une commission sera nommée pour le règlement des eaux – épuration/STEP pour revoir le règlement
- Concernant le projet de "Fusion", un tout ménage a été distribué ce matin pour annoncer une séance d'information qui aura lieu le 30 novembre, pour expliquer la prochaine étape et qu'elle sera le but de la votation au conseil du 20 janvier 2016. Dans un premier temps le vote se porte sur le préavis d'intention de fusion
- Un trousseau de clé, dont une clé de voiture et une clé d'appartement, a été trouvé et est à disposition au bureau communal.
- Lors des prochaines élections communales la municipalité se représente incorpore.

Communications du bureau du Conseil

Monsieur Vincent Crottaz informe que le prochain Conseil est fixé au lundi 7 décembre 2015 à 19h30, le conseil est suivi par la désormais traditionnelle fondue.

Il rappelle que toutes les commissions qui ont siégé durant l'année doivent lui remettre leur décompte d'heures au plus vite.

Il informe que cette année les élections fédérales se sont bien déroulées, sans bugs informatiques.

Ordre du Jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Arrêté d'imposition 2016
3. Nomination d'une commission pour le règlement communal sur la protection des arbres
4. Divers
5. Propositions individuelles

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Arrêté d'imposition 2016

Monsieur François Delay apporte quelques informations complémentaires sur l'augmentation des charges

- La contribution de la commune à l'AJE est de Fr. 100.00 par habitant (d'autres communes sont à Fr. 300.00) ce qui représente quelques points supplémentaires aux impôts.
- Actuellement, malgré l'augmentation des impôts de l'année dernière les comptes 2015 ne laissent pas entrevoir d'amélioration. Le taux d'imposition des communes voisines est entre 75 et 76.

Madame Myriam Zürcher demande que représente l'impact de la péréquation sur les impôts.

Monsieur François Delay répond qu'une mise en scène avec un taux d'imposition doublé avait été mise sur pied dans la commune de Madame Arn. A la fin de l'exercice la commune a procédé au remboursement d'impôts, en fin de compte la péréquation n'a pas un impact direct sur le taux d'imposition.

Madame Evelyne Baumann demande les postes sur lesquels il est possible de faire des économies.

Monsieur François Delay répond que l'on peut économiser un peu partout mais par petits bouts il n'y a pas vraiment de gros postes. Il faut prochainement prévoir l'entretien du patrimoine de la commune. Les changements du boursier et de l'employé communal ont fait apparaître des charges un peu plus importantes.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Monsieur Jean-Daniel Fawer lit le rapport de la commission des finances qui nous recommande d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 37	Bulletins rentrés : 37	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 37
Oui : 29	Non : 8	

L'arrêté d'imposition 2016 est accepté par 29 oui et 8 non.

3. Nomination d'une commission pour le règlement communal sur la protection des arbres

Monsieur François Delay informe que la commission sera appelée à statuer sur la loi cantonale et le choix de la municipalité pour le recensement et le classement des arbres. Le règlement sera soumis au garde forestier.

Monsieur Fritz Vogt informe la municipalité qu'une même commission avait déjà été nommée, quand Madame Mireille Pittet était encore municipale.

Monsieur Fred Pittet précise que c'était après le remaniement

Monsieur Rafaël Zürcher propose que la commission nommée à l'époque puisse être renommée.

La commission composée par :

	Monsieur Fritz Vogt
	Monsieur Rafaël Zürcher
	Monsieur Daniel Narr
Suppléant	Monsieur Eric Dakkus

Est élue à main levée et à l'unanimité

4. Divers

- Madame Myriam Zürcher informe que le souper paroissial a lieu le samedi 7 novembre 2015, au menu, pot-au-feu royal. Inscriptions auprès de la Famille Zürcher.
- Le 23^{ème} marché artisanal de Cottens a lieu les 20 – 21 et 22 novembre 2015.
- Madame Madeline Narr souligne qu'il est difficile d'accéder à la benne à papier, pas facile de grimper sur l'échelle.
- Monsieur François Delay conçoit que l'accès avec l'échelle n'est pas pratique. La municipalité étudie pour une meilleure solution.
- Monsieur Vincent Crottaz demande à chacun un peu de bon sens et d'entraide, le très dévoué Monsieur Pierre Pittet ne peut pas tout faire et venir en aide à chacun.
- Madame Daisy Suchy demande ce qu'il en est de la proposition faite par Monsieur Fritz Vogt au dernier conseil.
- Monsieur François Delay pensait que c'était au bureau du conseil de faire le nécessaire.
- Monsieur Vincent Crottaz en a pris note et mettra ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Monsieur Eddy Bolay demande pourquoi c'est au conseil de voter la fusion et non à toute la population.
- Monsieur François Delay précise que la votation va se faire en 2 étapes,
 - la première : vote du préavis d'intention de fusion, pour sonder l'avis du conseil
 - la deuxième : vote populaire
- Monsieur Jean-Michel Viande demande ce qu'il adviendra du préavis si le conseil refuse
- Monsieur François Delay précise que la municipalité peut décider par elle-même. Mais que son souhait est d'étudier dans les moindres détails et frais le « panier de la mariée ».

5. Propositions Individuelles

Pas de propositions individuelles.

Personne ne demandant la parole, Monsieur Vincent Crottaz, Président, lève la séance à 20h57 et il clôt la séance par un proverbe chinois :

« Les bons conseils pénètrent jusqu'au cœur du sage ; ils ne font que traverser l'oreille des méchants ».

Un dernier petit conseil....personnel :

« Prenez soin de vous, de vos familles, sortez couverts et n'attendez pas demain pour réaliser vos rêves ! »

C'est avec plaisir que nous partageons le verre de l'amitié offert par la commune.

Le Président :



La Secrétaire :